



Litiges avec propriétaires

Par **crepinette_old**, le **20/11/2007 à 10:51**

Nous avons emenagé en aout 2006 et nos propriétaire ont mandaté un huissier sans que nous ayont eu le choix et sans en avoir été averti au préalable pour effectuer un état des lieux qui a été fait par dictaphone et ce dernier devait nous le retranscrire au plus vite mais après maintes réclamations, nous ne l'avons jamais reçu donc pas pu le valider. L'année suivante, nous avons notifié à nos propriétaire notre départ pour le 15 sept 2007 et lors de la remise des clés, ils sont arrivé seul mais avec l'état des lieux d'entrée qu'ils voulais que l'on signe. Nous avons refusé. Nous avons quand même fait le tour du logement et ces derniers, nous on dit que tout était ok et qu'ils nous ferait parvenir notre chèque de caution à notre nouvelle adresse. Le 15 nov nous l'avons donc bien reçu ce dernier mais comme ils l'on précisé sur le courrier joint, ils se sont permis de déduire 150 € pour des soit disant dégradations (ex papier de la chambre des enfants jaunie) et bien sur sans aucuns justificatifs de travaux. En ont-ils le droit ? Nous contestons donc le montant du chèque mais quels sont nos droits et pouvons nous quand même l'encaisser avant quelquonc démarche.
En vous remerciant par avance de votre aide.